



Comité Technique de Réseau du 18 janvier 2018 DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT

Monsieur le Président,

Ce premier comité technique de l'année 2018 présente enfin un ordre du jour pouvant être traité sur une seule journée.

Nous allons aborder le sujet sensible des emplois.

Une hausse de 286 ETPT est bien sur une tendance positive. Toutefois, selon la CFDT, ce chiffre est largement insuffisant et pour illustrer cette affirmation, nous vous poserons deux questions :

- La menace terroriste est-elle contenue par l'arrivée de quelques agents en frontière alors que certaines fermetures d'implantations créent de véritables corridors de la fraude ?
- Pourquoi les services CO sont-ils les grands oubliés des abondements en effectifs depuis des années alors que la charge de travail dans les bureaux ne cesse d'augmenter ?

Nous souhaitons vous faire part ici de notre mécontentement car de nombreux DI apportent une réponse absurde à des interventions syndicales sur certains sous-effectifs. « C'est à cause de la mise en place de l'accord social »...

Nous en sommes à nous demander si ces cadres supérieurs sont bien à leur place car "gérer c'est prévoir" et il nous semble bien léger d'invoquer un protocole de mars 2015, pour masquer le sous-dimensionnement évident de certains services.

Concernant votre décision sur les TIC, nous n'aurons qu'une demande, signez-la au plus vite, pour que nous puissions enfin utiliser le matériel et les outils promis.

Le projet ambition DG va selon nous dans le bon sens. Il découle de multiples rencontres avec les agents et l'encadrement. C'est une démarche cohérente pour améliorer le fonctionnement de notre administration centrale. Cependant, il est urgent maintenant de donner plus de lisibilité aux agents. Nous serons également vigilants sur vos promesses d'accompagnement personnalisé des agents impactés.

Enfin, sur le sujet du plan managérial, nous émettrons deux remarques:

- Comment peut-on justifier par cette démarche, le profilage généralisé des catégories A qui aboutira à la fin du tableau de mutation basé sur l'ancienneté? Sachez que la CFDT n'acceptera pas que vous passiez ce que nous considérons comme une ligne rouge.
- Concernant la revue des cadres supérieurs et des postes qui en découlent, nous sommes allés chercher l'obscur "guide pratique de la DGAFP" que vous auriez pu nous fournir en document préparatoire. Au final, la recette préconisée est simple : Faire coïncider les compétences des cadres supérieurs avec les besoins réels des administrations. Cela nous semble une évidence. Mais pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?

Un début de réponse se trouve sans doute dans le référé de la cour des comptes du 12 octobre dernier, où il est question entre autre d' « une cohérence de la politique de rémunération mise à mal par le niveau élevé de rémunération des administrateurs généraux des finances publiques »(sic)

Pour la CFDT, ce n'est pas parce qu'on paye certains de nos cadres dirigeants au-delà du raisonnable qu'on les rend plus compétents...

Les élus CFDT en CTR